



Rupture période d'essai délai de prévenance tres urgent

Par **Romulus14**, le **29/01/2009** à **15:58**

Bonjour,

Ma situation est très tendue car ma période d'essai se termine ce week-end (31/01/09).

Résidant normalement dans le Calvados (14), j'ai été débauché par une société de la Plaine Saint-Denis (93) pour prendre un poste de Chef de Projet Informatique. J'ai donc démissionné de société précédente.

Depuis le 1er Octobre 2008, je pars à la semaine du lundi au vendredi pour ne rentrer que le week end retrouver ma femme et mes 2 enfants.

Outre des frais plus élevés que prévus qui font que mon salaire n'est pas aussi intéressant que je le pensais, mon épouse, mes enfants et moi-même avons finalement bcp de mal à gérer cette absence et je souhaite quitter ce travail pour revenir sur Caen.

J'ai donc demandé à mon employeur un arrangement amiable afin qu'il rompe cette PE à son initiative afin que je ne me retrouve pas sans rien et puisse me retourner.

L'employeur m'indique qu'il m'aiderait bien mais qu'il est soumis à un délai de prévenance de 1 mois. Je lui ai donc proposé de lui signer un papier stipulant que j'accepte de mon plein gré que la période de prévenance ne soit pas effectuée puisqu'il ne reste plus que 3 jours avant l'échéance de la PE.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Est-ce que cet arrangement (papier pour se passer du délai de prévenance) est possible et légal ?

- Mon employeur m'indique qu'il ne lui est pas possible de renouveler ma période d'essai alors même que c'est indiqué au contrat. Il me dit que la loi a changé et que nous n'avons pas de convention collective et de ce fait ne peut pas renouveler étant donné que ma PE initiale est de 4 mois... Le code APE est 5911A et je voudrais savoir si c'est de l'info ou de l'intox ?

- Je souhaite revenir sur Caen et me lancer dans ma propre société de services informatiques, existe-t-il des dispositions particulières dans ce cas qui m'ouvriraient le droit aux allocs ? (sachant que je travaille sans période de chômage depuis 1997)

Par avance merci pour vos réponses et votre compréhension de l'urgence de vos réponses.

Romuald